



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale de l'Alimentation</p> <p>Sous-direction de la santé et de la protection animale Mission de coordination sanitaire internationale Sous-direction de la réglementation, de la recherche et de la coordination des contrôles</p> <p>Bureau de la recherche et des laboratoires d'analyses</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75732 Paris cedex 15</p> <p>Suivi par : Alexandre BLANC-GONNET</p> <p>Tél : 01 49 55 81 49 Fax : 01 49 55 49 61 Réf. Interne : NS chloramphenicol CLSMMSM 0806.doc Réf. Classement : RL0600297</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/SDSPA/SDRRCC/N2006-8228</p> <p>Date: 19 septembre 2006</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de mise en application Immédiate
Annule et remplace : néant

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

Date limite de réponse : sans objet

à

(voir liste des destinataires)

Nombre d'annexe: 0

Objet : Méthode de recherche et de confirmation de résidus de chloramphénicol dans les matrices d'origine biologique par chromatographie en phase liquide avec détection par spectrométrie de masse en tandem

Bases juridiques : Directive 96/23/CE du Conseil, du 29 avril 1996, relative aux mesures de contrôle à mettre en œuvre à l'égard de certaines substances et de leurs résidus dans les animaux vivants et leurs produits

Résumé : La présente note de service référence la nouvelle méthode d'analyse officielle de recherche et de confirmation de résidus de chloramphénicol dans les matrices d'origine biologique par chromatographie en phase liquide avec détection par spectrométrie de masse en tandem.

MOTS-CLES : Méthode d'analyse – résidus - chloramphénicol – matrices d'origine biologique

DESTINATAIRES	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Directeurs départementaux des services vétérinaires- Vétérinaires responsables des postes d'inspection frontaliers- LERMVD- Laboratoires vétérinaires départementaux	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Préfets- Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires- Directeur de l'École nationale des services vétérinaires- Directeur de l'INFOMA- DGCCRF- AFSSA- Laboratoire vétérinaire de Rungis- COFRAC

J'ai l'honneur de vous faire parvenir les références de la nouvelle méthode d'analyse officielle de recherche et de confirmation de résidus de chloramphénicol dans les matrices d'origine biologique par chromatographie en phase liquide avec détection par spectrométrie de masse en tandem.

Méthode	Référence	Remplace
Méthode de recherche et de confirmation de résidus de chloramphénicol dans les matrices d'origine biologique par chromatographie en phase liquide avec détection par spectrométrie de masse en tandem	LMV/06/01 – version 1	néant

Cette nouvelle méthode s'ajoute à la méthode officielle LMV/01/01 – version 3 référencée par la NS DGAL/SDSPA/SDRRCC/ N2004-8214 du 17 août 2004. Elle a été développée par le laboratoire national de référence pour le contrôle des médicaments vétérinaires (Agence française de sécurité sanitaire des aliments, Laboratoire d'études et de recherche sur les médicaments vétérinaires et les désinfectants – AFSSA LERMVD, site de Fougères).

Le protocole opératoire de cette méthode est soumis à diffusion restreinte. Il sera diffusé dans son intégralité aux laboratoires agréés pour la recherche du chloramphénicol pour mise en œuvre ainsi que, sur leur demande, aux directeurs départementaux des services vétérinaires.

Monique ELOIT
Directrice Générale Adjointe
C.V.O.